



## **Réforme de la formation des enseignant·es et des CPE :**

### **auto-sabordage de l'Éducation nationale**

Mascarade de concertation, cafouillage, impréparation... Devant tant d'amateurisme, la FSU a quitté ce 29 mai le groupe de travail relatif aux questions de statut des futur·es lauréat·es des concours de l'Éducation nationale.

#### **Une situation surréaliste**

À 3 mois de la rentrée, rien n'est prêt, de nombreuses questions restent sans réponse. Les formateurs et formatrices ne savent pas quel sera leur avenir et ce qu'ils et elles devront enseigner dès la rentrée 2024. Les étudiant·es ne connaissent ni les attendus de la formation, ni les maquettes de concours, ni le traitement qui leur sera réservé une fois lauréat·es.

Le ministère annonce une réforme en profondeur de la formation initiale des enseignant·es, mais aucun document officiel qui retrace l'ensemble de la réforme de la formation n'a été présenté aux organisations syndicales.

La crise d'attractivité s'enracine dans la durée et le gouvernement fait le choix de l'aggraver avec une réforme volontairement précipitée et impensée. C'est irresponsable ! Comment les étudiant·es peuvent-ils-elles vouloir s'engager dans un dispositif dont ils-elles ne savent pas précisément ce qui y sera demandé et quelles seront leurs portes de sortie ? Comment des étudiant·es peuvent-ils-elles aller vers le métier d'enseignant·e et CPE quand après avoir réussi le concours, ils-elles seront gratifié·es de 900 euros par mois et devront s'engager pour 4 ans pour l'Éducation nationale, alors que précédemment les lauréat·es percevaient un salaire de 1 800 euros ?

Le texte statutaire transmis aux organisations syndicales relève d'un mépris envers les futur·es enseignant·es jamais égalé concernant la rémunération, la formation et l'affectation et laisse des vides statutaires très importants.

La FSU demande d'urgence au ministère de suspendre cette réforme, de prendre le temps d'une vraie concertation et d'envisager une réforme qui relancera réellement l'attractivité du métier. Parallèlement, le ministère doit mettre en place des mesures d'urgence pour les futur·es candidat·es (listes complémentaires systématiques, aides financières).

La FSU refuse cette grande braderie de notre métier et du service public d'Éducation !

Paris, le 29 mai 2024